



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Dresden Raceway				
Date	Dimanche 2 juillet 2023	Heure de départ	13 h		
Conditions météorologiques	Couvert (Temp. : 24 °C)				
État de la piste	Bonne (Variante 2 s)				
Nombre de courses	10	Nombre de course de qualification	1 GP/MG	Nombre total d'inscriptions	84
Total des paris mutuels	\$48,400				
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Jeff Minler	Gary Patterson	

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)

...

Bureau

Matthew Gregory est présent dans la tribune pour la formation.

De fortes pluies sont tombées au cours de la nuit et ce matin.

La piste a été signalée pour Bonne avec une variante de 3 secondes.

Après les épreuves de qualification, nous avons discuté de la piste avec deux personnes du milieu hippique, et un suivi devra avoir lieu en cas de besoin.

Des retraits ont été opérés par les juges pour la Course 1.

“Daylyn Reason”

Le cheval a été vendu le mercredi 28 juin 2023.

La date du tirage au sort d’aujourd’hui est le 28 juin 2023.

L’entraîneur était Dwayne Spitzig et le propriétaire Kevin Skilton.

Le propriétaire, Kevin Skilton, a été trouvé coupable d’infraction à la règle de la CAJO 17.18 (vente d’un cheval inscrit au départ).

Il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2243512

Les juges, Dorion et Patterson, ont rendu la décision #2241838, indiquant que le participant Douglas Walters avait enfreint la règle 6.02(b) de la CAJO, le 18 juin 2023, sur l’hippodrome de Dresden.

Il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – “Read the Proposal” a fait une sortie avec une entrave brisée. L’entrave s’est brisée dans le premier virage.

Nous avons discuté avec Nic Steward des sanctions révisées relatives à la règle 22.19 (garder les pieds dans les étriers).

Course 8 – Les juges ont retiré le #5, “Oldfriendskentucky”, qui refusait de prendre le départ.

Le # 5 est inscrit sur la liste des juges et doit se qualifier.

Par conséquent, on a opéré un remboursement totalisant \$ 398.

Course 9 – Andy Moore sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit.

Les juges discuteront à nouveau avec Moore le 9 juillet 2023.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 10

“Hurrikanekingcarlo”, pour \$ 7,000, par C. McQueen et P. Vandeelpiepers.